

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 32-436-1933 Gratification

n° 32-436-1933

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

17 mars 1933

Numéro JO

n° 436 du 31/03/1933

Date du numéro

31 mars 1933

### TEXTE INTÉGRAL

Le garde indigène Saïde Mohamed, numéro matricule 462, a été chargé de l'entretien du corbillard de l'administration en remplacement du du garde Abdou Cassim à compter du 1er janvier 1933. Il aura droit, en cette qualité, à une indemnité de 10 francs par mois. n été alloué, à l'occasion de la fête du « mouton gratifications suivantes au personnel indigène ci-après désigné:

1° Plantons et personnel domestique du Gouvernement.....65	2° Gardes indigènes .....747
50 3° Askaris de la Police.....195	..... 1.007 50

Ces sommes d'argent qui sont destinées à l'achat de moutons seront réparties entre les intéressés par les soins de leur chefs de service.